

## **4.8 Présentation du nom et de l'adresse du responsable du préemballage**

Le nom et l'adresse du responsable du préemballage, visés au point 2.6, doivent être exprimés par une formulation du type "embouteillé par" ou "mis en bouteille par" ou "conditionné par" [nom du responsable] à [adresse du responsable].

Le nom du responsable du préemballage, lorsqu'il fait procéder pour son compte à cette opération, est exprimé par une formulation du type « mis en bouteille pour » ou « mis en bouteille pour ... par ... ».

Dans le cas prévu au point 2.6.3, le nom et l'adresse de l'importateur doivent être exprimés par une formulation du type « importé par... » ou « importé et embouteillé par... » [nom de l'importateur] à [adresse de l'importateur].